



**Date limite
d'inscription :**
4 septembre 2020

Sélection d'entrée :
20 et 21 octobre 2020

Rentrée :
12 avril 2021

CAFERUIS

FORMATION

1 Organisation de la formation

La formation est une formation en alternance d'une durée de 24 mois sous forme de session de 2 à 4 jours par mois, excepté le mois d'août, plus les stages : elle compte **820 heures** dont :

- **400** heures d'enseignement théorique
- **420** heures de formation pratique

Des allègements sont accordés par le CRFPFD, sur demande des candidats, en respect des conditions réglementaires, après inscription à la formation.

Contenu :

- UF1** : Conception et conduite de projets
- UF2** : Expertise technique
- UF3** : Management d'équipe
- UF4** : Gestion administrative et budgétaire

2 Sélection

L'admission à la formation est conditionnée pour tous les candidats à la réussite à l'épreuve de sélection organisée par le CRFPFD.

Il s'agit d'un entretien d'environ 30 minutes avec un jury. Cet entretien porte :

- Sur les motivations du candidat
- Son projet d'encadrement au regard de son vécu personnel et professionnel
- Sa connaissance de la formation

Les candidats admis en gardent le bénéfice pendant 3 ans.

Le nombre de places est limité à 45.

NIVEAU

Diplôme d'Etat
de niveau II

LIEU

3 bis chemin de Colasson
31100 TOULOUSE

TARIFS

820 h : 9 000 €*
540 h : 8 400€*

**Tarif 2021*

Sélection

Coût : 150 €*

**Frais de dossiers inclus : 50 € (non remboursés en cas de non présentation aux épreuves).*

NOUS CONTACTER

Tél. : 05 61 80 42 07

Fax : 05 61 52 29 19

contact@crfpfd.com



L'EQUIPE

Directeur

David DE FARIA

Responsable CAFDES

Chantal JULIEN

Assistant de formation

David AZNAR

3 Epreuves de certification

Les épreuves au nombre de 4 sont en lien avec les Unités de Formations suivantes :

UF1 : conception et conduite de projet

UF2 : expertise technique

UF3 : management d'équipe et analyse des pratiques

UF4 : gestion administrative et budgétaire

Textes de référence :

- Arrêté du 28 février 2005
- Arrêté du 18 mai 2005
- Arrêté du 4 juillet 2007
- Décret n°2004-289 du 25 mars 2004
- Arrêté du 8 juin 2004
- Circulaire DGAS/4A/2004/412 du 2 septembre 2004

4 Conditions d'accès à la formation

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- 1° Justifier d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- 2° Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau II ;
- 3° Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique et de deux ans d'expérience professionnelle. Aucune expérience professionnelle n'est exigée lorsque les candidats visés au 3° occupent une fonction d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire ;
- 4° Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle dont six mois dans des fonctions d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) réalisée dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Les candidats fournissent des attestations de leur (s) employeur (s) justifiant de fonctions et/ ou missions exercées permettant de valider les expériences professionnelles d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) ;

5° Justifier d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'Etat et visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

6° Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un centre habilité à cet effet. »

Pour plus
d'informations sur les
financements de votre
formation, visitez notre
site : www.crfpfd.org



**BULLETIN D'INSCRIPTION A LA SELECTION D'ENTREE
EN FORMATION CAFERUIS
A retourner au PFR - CRFPFD***

Renseignements concernant le stagiaire

NOM : Prénom :

NOM marital :

Date de naissance :/...../..... Lieu de Naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe et/ou portable :

Adresse mail :@

Diplôme(s) professionnel(s) ouvrant droit à la formation :

Diplôme(s) universitaire(s) ouvrant droit à la formation :

Cursus professionnel :

⇒ Hors secteur social :

⇒ Dans le secteur social :

Renseignements concernant l'employeur

Dénomination employeur :

Adresse:

Code postal : Ville :

Tel : Fax :

Adresse mail :@

Financement de la formation

Plan de formation CIF en totalité CPF

En cas de financement partiel le complément est assuré par :

L'établissement Le stagiaire Autre (à préciser)

A..... Le/...../.....

Cachet et signature de l'employeur,

Signature de l'intéressé(e),

**En lettre recommandée avec accusé de réception ou remis contre récépissé dans un centre de formation enregistré appartenant à l'inter centres.*



FORMATION CAFERUIS CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

PIECES A FOURNIR :

- 1 photo d'identité en couleur
 - La fiche d'inscription à la sélection
 - Une lettre de motivation
 - Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
 - Un curriculum vitae présentant de façon détaillée votre trajectoire professionnelle, les formations initiales et continues suivies et votre situation d'emploi actuel
 - Copie des diplômes tamponnés et signés dont un diplôme permettant l'accès à la formation
 - Les certificats de travail et le décompte de cette ancienneté en équivalent temps plein pour les candidats dont l'accès à la formation est soumis à un impératif d'expérience professionnelle (alinéas 3, 4 et 5 de l'arrêté du 8 juin 2004)
 - Copie des certificats de travail sans oublier votre situation actuelle
 - Un document écrit personnel qui devra mettre en exergue, à partir du parcours professionnel ou personnel, **comment vous envisagez d'exercer des fonctions de responsabilité.**
- Consignes à suivre impérativement** : 3 pages maximum dactylographiées, interligne 1,5 en **DOUBLE exemplaire**
- 150,00 € à l'ordre du CRFPFD et à joindre au dossier d'inscription (Les frais de dossier sont inclus : 50 € restent acquis pour les candidats qui ne présentent pas aux épreuves)

¹ La collecte, la conservation et la communication d'informations nominatives seront conformes aux dispositions des articles 25 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

DATE DE CLOTURE D'ENVOI DES DOSSIERS :

4 septembre 2020 (Cachet de la poste faisant foi)

- ⇒ Tout dossier adressé après cette date ne sera pas accepté
- ⇒ Tout dossier incomplet ne sera pas retenu